



Contrat d'engagement « Sorbets et sirops bio de la Ferme Reine des prés » - 4 distributions : 9 juin, 7 juillet, 4 août, 22 septembre 2022 -

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau Amaps Haut De France.

Engagements des producteurs :

- Livrer aux dates prévues dans le calendrier des sorbets et sirops de fruits et de plantes bio, issus de leur production ou à défaut de producteurs eux-mêmes certifiés Agriculture Biologique (AB).
- Etre transparents sur la qualité des produits distribués, les méthodes de travail et le mode de fixation du prix
- Etre présents aux distributions
- Accueillir au moins une fois dans l'année les adhérents de l'AMAP sur l'exploitation

Engagements de l'adhérent :

- Etre adhérent à l'association « Amap du Potager », cotisation annuelle de 12€ .
- Pré-payer tous ses produits pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses produits.
- Tout produit non retiré ne pourra être récupéré.
- Dans la mesure du possible, participer à l'aide à la distribution au moins 1 fois par saison, et régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

Produits proposés :

=> Sorbets bio à bases de petits fruits et de plantes aromatiques et médicinales - 5€ le pot de 360ml

Parfums disponibles: rhubarbe, fraise, framboise, groseille, fruits rouges, mûres sauvages, melon, fleurs de sureau, fleurs de reine des prés (rappelle l'amande), basilic citronné, menthe poivrée, verveine, ortie-gingembre, groseille-rhubarbe

=> Sirops bio - 3,8€ la bouteille de 25cl :

Parfums disponibles : basilic citronné, menthe verte, ortie-gingembre, fleurs de sureau, fleurs de reine des prés

- Chaque adhérent choisit un ou plusieurs produits parmi ceux proposés
- Modalité de paiement : En espèces ou en 1, 2 ou 3 chèques, à la signature de l'engagement
- L'adhérent préparera son panier avec l'aide des bénévoles, **ne pas oublier d'amener son ou ses paniers.**

Dates de distribution :

4 distributions :

- les jeudis **9 juin, 7 juillet, 4 août 2022 - sur le parking de la Maison du colonel - 60 square Friant - Les quatre chênes à AMIENS**
- le jeudi **22 septembre 2022 - à l'Auberge de jeunesse - 30 square Friant - Les quatre chênes à AMIENS**

De 18h00 à 19h30

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de produits. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les producteurs

SORBETS	Prix / pot de 360ml	Quantité	Nombre de distributions (préciser le mois si différent de 4)	Total
rhubarbe	5 €			€
fraise	5 €			€
framboise	5 €			€
groseille	5 €			€
fruits rouges	5 €			€
mûres sauvages	5 €			€
melon	5 €			€
fleurs de sureau	5 €			€
fleurs de reine des prés	5 €			€
basilic citronné	5 €			€
menthe poivrée	5 €			€
verveine	5 €			€
ortie-gingembre	5 €			€
groseilles-rhubarbe	5 €			€
			PRIX TOTAL Sorbets	€
SIROPS	Prix / btle de 25cl	Quantité	Nombre de distributions (préciser le mois si différent de 4)	Total
basilic citronné	3,80 €			€
menthe verte	3,80 €			€
ortie-gingembre	3,80 €			€
fleurs de sureau	3,80 €			€
fleurs de reine des prés	3,80 €			€
			PRIX TOTAL Sirops	€
TOTAL Général Sorbets + Sirop				€

Règlement par : Espèce chèque(s) à l'ordre de **Vianney JANSSENS**

N° de chèque(s) :

J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse E-mail (en majuscule) :

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à :

le :

Signature adhérent

Signature Producteurs